

## Transition écologique de l'économie et relocalisation

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

Dans ses choix stratégiques en matière de politique économique et d'aides aux entreprises, la Bretagne peut devenir un acteur majeur des transitions nécessaires, au service d'un développement équilibré et durable des territoires.

### La Région, collectivité centrale dans toutes les dimensions du développement économique

Par la loi, le Conseil Régional "a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région".

Il définit le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations stratégiques du territoire en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le conseil régional est compétent pour définir les aides aux entreprises. Il anime également les pôles de compétitivité.

La Région devra à la fois accompagner la mutation des entreprises et de l'activité économique, et favoriser l'émergence des compétences adaptées à ce défi. Cette transition nécessite la mobilisation de tous, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, citoyens porteurs d'initiatives, chercheurs, pouvoirs publics.

### Les opportunités de la transition écologique

Les enjeux climatiques et environnementaux appellent une redéfinition de la finalité même de la production. Celle-ci est aujourd'hui au service de la croissance du PIB, un indicateur comptable aveugle au développement humain et à la dégradation des écosystèmes. Ces enjeux imposent, en responsabilité, la **définition d'un nouveau modèle économique**, créateur d'emplois et d'activités économiques vertueuses.

Transition écologique, économie circulaire et souci des écosystèmes, économie de la connaissance : nous défendrons les partis pris de la "Glaz économie" de la Région (mélange "vert bleu et gris", vert pour la transition énergétique, bleu pour l'économie circulaire et le bio-mimétisme terrestre et marin, gris pour pour l'économie numérique et la silver economy), **à condition de leur donner l'ambition qu'ils méritent.**

En matière de transition écologique, plusieurs filières d'avenir doivent faire l'objet d'investissements massifs, sécurisés sur le moyen et long terme :

- La construction, pour la rénovation globale et la construction écologique des bâtiments (cf. fiche Habitat)
- Les transports, pour favoriser les mobilités décarbonées (cf. fiche Mobilité)
- L'énergie, pour promouvoir la sobriété énergétique et accompagner le développement des énergies bas carbone (cf. fiche Energie)
- L'économie circulaire, pour généraliser le réemploi et réduire notre impact carbone (cf. fiche Economie circulaire)
- L'agriculture, la pêche et l'alimentation, pour favoriser une production respectueuse de la santé et de l'environnement (cf. fiche Agriculture)

Des secteurs supports doivent également évoluer (c'est le cas de la logistique et des services à la personne et aux entreprises, notamment).

Aujourd'hui encore, trop nombreuses sont les aides publiques qui visent le développement des entreprises sans distinction de leur impact en matière d'écologie ou d'emploi. La Chambre régionale des comptes a alerté sur le manque de lisibilité et d'évaluation de la politique d'aide à l'innovation en Bretagne, à l'efficacité relative.

Il s'agit également d'évaluer, pour mieux orienter, les dispositifs de soutien à l'activité économique, vers nos priorités : transition écologique et développement équilibré des territoires.

Les TPE/PME manquent souvent de temps et de ressources pour se pencher sur des projections à long terme. Il est nécessaire de co-construire l'avenir avec les PME/TPE qui représentent la moitié du PIB et ainsi, de ne pas les laisser seules face à des enjeux complexes ou des décrets considérés comme pénalisants.

Au niveau national, la commande publique représente près de 10% du PIB. En cela, elle est un levier de transformation significatif que la Région doit activer pour elle-même, ainsi qu'en engageant avec elle l'ensemble des territoires et de leurs collectivités.

### **Des déséquilibres significatifs entre territoires : activités à faible valeur ajoutée et emplois peu qualifiés en milieu rural**

Les tendances aux déséquilibres s'amplifient entre territoires. La partie Est, organisée autour d'un triangle Rennes-Nantes-Vannes, est attractive et dynamique tandis que la partie Ouest et Centre perd des emplois.

La Bretagne connaît la même tendance de métropolisation : la hausse de l'emploi de 15 700 salariés observée sur l'ensemble de la région provient essentiellement de la zone d'emploi de Rennes (+ 14 100 salariés). De même, 60 % des start-ups bretonnes se trouvent sur un axe

Rennes-Saint-Malo. A l'opposé, plusieurs territoires perdent des emplois (INSEE, 2021).

Alors que l'apport de la métropolisation en matière d'emploi global est très contesté, la tendance est trop souvent considérée comme « naturelle » voire « bénéfique ». Il s'agit de **privilégier les dynamiques de développement équilibré des territoires.**

Hors des métropoles, l'emploi en Bretagne est largement marqué par des activités à faible valeur ajoutée, viabilisées par une production de masse, fragiles vis à vis de crises sectorielles. Cette réalité dépasse du reste le périmètre industriel, et touche aussi les secteurs primaire et tertiaire. Quant à l'industrie, elle est organisée dans les zones rurales en unités de production, avec une sous-représentation des fonctions support, de recherche et développement et des emplois qualifiés.

Un secteur exemplaire sur ce point est celui des services numériques. Ce secteur de pointe et pourvoyeur de richesses est aussi le fait, cas quasi unique, de villes moyennes bretonnes comme Lannion et Vannes. C'est une voie de développement à poursuivre.

### **Une économie dépendante et mondialisée : la nécessité de relocaliser**

Le « modèle » breton n'est en réalité pas très breton. Notre économie est largement façonnée par l'organisation mondialisée de l'économie actuelle.

Notre modèle agricole nourrit l'équivalent de 20 millions d'êtres humains, mais pas complètement les Bretons et ne rémunère pas de manière satisfaisante les paysans. Les importations massives de produits alimentaires dans notre région disent quelque chose du dysfonctionnement de notre modèle. Mais l'agriculture est loin d'être la seule concernée. Les émissions de GES importées, réalisées en dehors du territoire régional (largement en Chine et dans d'autres territoires lointains), représentent 70 % des émissions de GES liées à notre mode de vie.

Cette forte intégration dans l'économie mondialisée peut se révéler facteur de risque pour la résilience de l'économie et pour la souveraineté de la Bretagne en général, notamment dans un contexte mondial marqué par des crises économiques et sanitaires.

L'économie mondialisée est également très consommatrice en énergie carbonée, du fait notamment de sa longue chaîne logistique et de transport.

Il s'agit de développer les synergies entre les entreprises, d'**explorer toutes les opportunités de relocalisation de l'activité économique.** Le développement de l'**économie circulaire** (cf. fiche dédiée) constitue une opportunité majeure, avec le développement du réemploi, l'optimisation de la ressource locale en termes de matériaux ou d'énergie. Elle invite au développement significatif des logiques d'écologie industrielle et territoriale et permet des synergies fortes entre entreprises, créant des filières plus intégrées localement.

Selon une étude 2021 du réseau Produit en Bretagne, les opportunités de relocalisation fourmillent : **130 000 emplois pourraient être créés d'ici à 2030**, soit 6 % de la population

active et 5 milliards d'euros de PIB, dans des secteurs très divers. Nous orienterons cette dynamique de relocalisation vers un développement équilibré et durable des territoires, en priorisant les filières d'avenir qui participeront à la transition écologique de l'économie en Bretagne.

Une étude de 2018 menée par l'ADEME annonçait la création en Bretagne de 7 000 emplois dits "verts" (à impact direct sur l'environnement, par exemple gestionnaire des déchets, ingénieur en assainissement ou chercheur sur la biodiversité) et 190 000 emplois dits "verdissants" (activités sans lien initial direct avec l'environnement mais qui visent intègre ces enjeux dans leurs pratiques). La Région se doit d'être cheffe de file de ce mouvement.

### Une animation économique régionale décentralisée

Cette relocalisation invite à repenser la méthode d'animation du développement économique, encore trop centralisé : un développement équilibré des territoires doit s'inspirer des dynamiques locales. L'exemple des 7 technopoles de Bretagne a démontré une réelle capacité territoriale de portage d'ambitions économiques, largement orientée vers l'innovation. Avec les défis que pose la transition écologique de l'économie, un nouvel écosystème d'innovations techniques, d'usage, social est à développer, ce sera l'occasion de s'inspirer des logiques technopolitaines pour le faire.

Chaque territoire, chaque pays doit conserver une activité de production qui maintienne l'emploi local. Cette histoire bretonne a un avenir : elle repose sur la conviction que nos créateurs ont pour beaucoup d'entre eux l'envie de développer « leur » territoire auquel ils sont très attachés. Ce n'est pas à Paris que se joue l'avenir économique de la Bretagne, mais partout en Bretagne.

### Soutenir et développer un emploi qualitatif

Depuis la loi NOTRe, la Région est censée participer à la coordination des acteurs du service public de l'emploi sur son territoire, mais cette nouvelle compétence reste faible et n'a été assortie d'aucun transfert financier.

En lien avec la politique de soutien aux entreprises, au développement équilibré des territoires et avec les opportunités de la transition écologique, il s'agit de **s'engager fortement dans la voie d'un développement favorable à l'emploi**. Cette dimension sera particulièrement importante, **dans un contexte social dégradé avec la crise sanitaire**.

En matière d'emploi, la transition serait incomplète si elle se contentait de regarder les chiffres globaux de création nette. Les enjeux sociaux doivent ainsi être l'occasion d'une réorientation du modèle de production et de distribution des richesses. Nous défendons le renforcement sur le long terme de la prise en main des outils de production par les travailleurs. La démocratie sociale doit être vivante au sein des entreprises, les droits syndicaux doivent être

respectés et les lanceurs d'alertes protégés.

La puissance publique doit lutter contre la pauvreté et la précarité, en promouvant l'accès à un emploi/une activité épanouissant/e. Au-delà de la question de l'emploi se pose celle du travail. Du travail digne, de l'autonomie des acteurs économiques, de leur capacité à décider de leur destin, de leur liberté d'agir, et donc d'innover pour aller plus vite dans la transition écologique par exemple.

Il faudra notamment explorer le champ de l'économie tertiaire. On en parle trop peu lorsqu'on développe les politiques économiques -contrairement à l'industrie et, en Bretagne en particulier, à l'agroalimentaire - alors que **près des ¾ des actifs sont concernés**.

D'une part, la Bretagne est en pointe sur l'économie des services numériques (cf. fiche numérique). D'autre part, les services à la personne doivent muter. Ces services sont considérés comme ayant peu de valeurs, si bien que les salariés du secteur sont précaires de façon structurelle. Ce secteur, en essor partout en France, est fortement porteur d'inégalités : ce sont de petites structures, qui n'ont pas assez de contrats et qui proposent beaucoup de temps partiel avec des horaires décalés. Un des leviers pour améliorer la qualité de l'emploi dans ce secteur est de contribuer à sa structuration.

La Région se doit ainsi d'être attentive au modèle d'emploi mis en place. Elle doit veiller à l'accès des salariés aux droits, en matière de formation tout au long de la vie, de droits aux réorientations professionnelles (spécifiquement en période de transition) et d'accès aux savoirs de base, les inégalités en ces domaines demeurant fortes. La stratégie de développement économique est bien couplée à celle sur la formation. C'est l'une des clés de la transition nécessaire : il s'agit de préparer les métiers de demain (cf. fiche Emploi et formation).

### **Soutenir l'économie sociale et solidaire et de nouveaux modèles d'entreprises et d'emploi**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une forme de réponse enthousiasmante aux défis écologiques, économiques et sociaux. Elle représente un pôle d'activité non négligeable en Bretagne : 14 % des salariés appartiennent à des structures relevant de l'ESS (associations, coopératives, fondations et mutuelles).

Cette dernière est très diverse et les dénominateurs communs sont la défense de valeurs humanistes et l'absence d'actionnaires et de dividendes au capital. Une partie non négligeable de ces acteurs intègrent des préoccupations écologiques et une place plus importante des salariés et consommateurs dans la prise de décision. Il faut accélérer la structuration de ce secteur dans une démarche de co-construction avec ses différents acteurs.

Une attention particulière sera également portée sur les entreprises à impact. L'entrepreneuriat développant ces objectifs doit être encouragé plus fortement. Les

entreprises souhaitant s'engager dans une évolution en ce sens doivent être mieux accompagnées et aidées.

En tant qu'espaces favorisant l'expérimentation et l'innovation sociale, les-tiers lieux doivent être soutenus.

## PROPOSITIONS PRINCIPALES

1. **Faire de la transition écologique un véritable tremplin en termes de développement économique et de création d'emplois de qualité non délocalisables**, dans le cadre du développement de filières d'avenir (transition énergétique, rénovation énergétique, mobilité durable, économie circulaire, transition agricole, numérique responsable). Créer des **contrats de la transition écologique et économique** engageant les entreprises dans la transition de leur activité, avec aides conditionnées à des objectifs d'impacts environnementaux et sociaux et de maintien de l'emploi
2. **Définir un pacte ambitieux pour la relocalisation de l'économie, au service d'un développement équilibré et durable des territoires**, à partir d'une large concertation avec les forces vives, pour accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers et des compétences au niveau régional. **Création d'un fond de soutien pour les entreprises qui souhaitent relocaliser leurs productions ou leur approvisionnement en Bretagne**, en priorisant les projets dans les zones en difficulté économique
3. Objectif **100% de la commande publique régionale socialement et écologiquement responsable**

### Les filières d'avenir

**Energie** : vers l'autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables, avec **30 000 nouveaux emplois** à la clef, selon l'étude Produit en Bretagne (cf. fiche Energie)

**Rénovation énergétique du bâti et éco-construction** : vers la sobriété énergétique, avec 50 000 logements rénovés par an (cf. fiche Habitat). Selon le rapport HCC, la création d'emploi est estimée entre **196 000 et 500 000 à l'horizon 2050 en France**. Selon le scénario Négawatt, 406 000 emplois seraient créés dans la rénovation énergétique d'ici 2030 en France si l'obligation d'une rénovation performante accompagnée est retenue (2,5 fois plus que sans obligation).

**Mobilité durable** : promotion des transports en commun et des mobilités douces, report modal du transport (transport de personnes et de fret ferroviaire, fluvial et maritime) (cf. fiche Mobilité)

**Economie circulaire** : pour une Région zéro déchet qui priorise le réemploi (cf. fiche Economie circulaire)

**Agriculture, pêche et alimentation** : transition des pratiques agricoles et de pêche pour une alimentation saine, de qualité et locale et l'autonomie alimentaire régionale, développement des

circuits courts et d'une industrie de transformation agroalimentaire adaptée à ces évolutions (cf. fiches Agriculture et Alimentation)

**Biotechnologies** : favoriser l'innovation en lien avec la mer (protéines alimentaires à base d'algues, nouveaux matériaux issus des végétaux et matériaux marins, biomatériaux, peintures écologiques etc.) (cf. fiche Stratégie maritime)

**Industrie portuaire** : construction et déconstruction navale, décarbonation des transports, ports propres

**Activités forestières** : préservation des espaces naturels et des forêts, reforestation, gestion et valorisation de la forêt, production locale de bois

**Numérique responsable** : s'appuyer sur l'expertise bretonne pour favoriser un secteur du numérique innovant et responsable, privilégiant la sobriété des usages et l'accessibilité sur tous les territoires

**Eco-tourisme** : promotion de l'écotourisme, **20 000 emplois visés** dans le secteur touristique d'ici à 2030, selon étude Produit en Bretagne

## PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

**Axe prioritaire 1 : Faire de la transition écologique un véritable tremplin en termes de développement économique et de création d'emplois de qualité, dans le cadre du développement de filières d'avenir**

1. **Encourager fortement l'innovation dans la transition écologique**
  - a. **Soutenir et structurer un réseau d'incubateurs et de pépinières d'entreprises de la transition écologique**, en charge d'accompagner tous les porteurs d'initiatives à impact
  - b. **Créer un fond de soutien de l'IE (Intelligence Écologique) à destination des ETI / PME / TPE** pour accompagner l'économie qui émerge
2. **Élaborer un schéma de transition industrielle**, prenant en compte les défis structurels des filières existantes, avec pour objectif de maintenir les emplois industriels et d'**accompagner notamment les filières carbonées** dans une reconversion industrielle vers des filières d'avenir, avec des aides conditionnées à des objectifs d'impacts environnementaux et sociaux et de maintien de l'emploi
3. **Proposer un programme d'accompagnement des PME/TPE** afin d'identifier avec les chefs d'entreprises, des solutions de transition et d'en accompagner la mise en place. Créer des **contrats de la transition écologique et économique** engageant les entreprises, et notamment les TPE/PME dans la transition de leur activité, avec des aides conditionnées à des objectifs d'impacts environnementaux et sociaux et de maintien de l'emploi
4. **Renforcer les fonds d'investissement existant**, en accroissant leur capacité d'intervention (notamment par la mobilisation renforcée des acteurs régionaux du financement), en les orientant vers la transition écologique et sociale (entreprises du secteurs ou transition d'entreprises existantes)

5. En lien avec la politique de l'emploi et de formation : **mettre en place une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la transition écologique**, à l'échelle régionale et à l'échelle de chaque bassin de vie, au service de l'ambition de transition (cf. fiche Formation)
6. **Mettre en place le Revenu de Transition Écologique**, consistant à verser un revenu aux personnes à faible ressource qui souhaitent lancer un projet ou une activité autour de la transition écologique et sociale, en lien avec l'ensemble des structures d'accompagnement vers l'emploi
7. Mettre en place une cellule prospective dédiée à la **reconversion professionnelle dans l'industrie** (notamment l'industrie agroalimentaire, l'industrie nucléaire militaire etc.) afin de garantir dès maintenant un véritable plan de transition professionnelle pour tous les acteurs concernés
8. **Amplifier le développement et la structuration de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**
  - a. Soutenir les porteurs de projets par l'accès au foncier et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs de soutien (notamment pour les statuts particuliers, SCOP, SCIC, entrepreneurs-salariés etc)
  - b. Renforcer le service à la Région dédié à ESS : information, accompagnement et financement des pôles ESS, promotion de l'ESS auprès des autres collectivités territoriales et des formations professionnelles et universitaires
9. **Soutenir l'action et le développement de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)** qui mobilisent des acteurs (ESS, entreprises, collectivités locales, organismes de formation, etc.) pour développer des projets économiques et territoriaux innovants, afin de recréer des emplois, des filières et de revitaliser des territoires sinistrés sur le plan social ou économique
10. Soutenir le développement d'un **maillage dense d'espaces de co-working et de tiers lieux**

## **Axe prioritaire 2 : Développer une stratégie ambitieuse et complète pour une relocalisation de l'économie bretonne**

11. **Définir un pacte ambitieux pour la relocalisation de l'économie**, à partir d'une large concertation avec les forces vives du territoire, pour accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers et des compétences au niveau régional, **en positionnant l'économie circulaire au centre des politiques régionales** et en explorant toutes les opportunités identifiées de relocalisation (Cf. fiche Economie circulaire)
12. **Création d'un fond de soutien pour les entreprises qui souhaitent relocaliser leurs productions ou leur approvisionnement en Bretagne**
13. **Créer un réseau d'ambassadeurs de la région** pour inciter des acteurs économiques et des porteurs de projets à développer leur activité à impact en Bretagne (s'appuyer notamment sur la diaspora bretonne)
14. **Développer l'écologie industrielle et territoriale** pour renforcer les synergies et les



- partenariats intrarégionaux entre les entreprises, diminuer la dépendance aux importations et favoriser une économie circulaire
15. **Réorienter le cahier des charges de la marque Bretagne vers la transition écologique et sociale.** Favoriser la consommation des biens produits sur le territoire régional, dans les domaines de l'alimentation (soutien à la structuration des filières et aux circuits courts, notamment) et de l'industrie, mais aussi des services.
  16. **Contribuer aux mécanismes de protection des entreprises contre la spéculation financière** (par exemple, prise de parts au capital) **et favoriser les dispositifs financiers** mobilisant l'épargne citoyenne au service de la transition écologique locale (notamment dans le secteur de la transition énergétique, fort consommateur de capital)
  17. **Favoriser l'implication des citoyen.ne.s dans la dynamique de relocalisation**
    - a. Développer **les monnaies locales et complémentaires**, notamment en soutenant l'initiative d'une monnaie régionale commune (à l'initiative des 12 monnaies locales bretonnes)
    - b. Permettre à **l'épargne citoyenne** de profiter au territoire (par exemple, création de solutions d'épargne éthique comme un Livret régional de développement durable avec des partenaires bancaires sélectionnés sur des critères d'éthique, soutien aux CIGALES, les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire, et soutien aux projets d'investissements participatifs)
  18. **Construire une nouvelle politique de la logistique, économe en énergie et facilitant la consommation de proximité** : de la production au consommateur
  19. **Encourager le transport durable de marchandises** : fret ferroviaire et ferroutage, constitution de filières de transport maritime et fluvial de marchandises à courte et moyenne distances (cf. fiche mobilité durable)

### **Axe prioritaire 3 : Mettre en place une commande publique éco-responsable partout en Bretagne**

20. Mettre en oeuvre **une commande publique alignée avec les objectifs régionaux de transition écologique et solidaire**, avec pour objectif **100% de la commande publique régionale socialement et écologiquement responsable**
  - a. Favoriser la sobriété, l'analyse fine des besoins, la mutualisation et l'économie de la fonctionnalité
  - b. Adopter des critères ambitieux :
    - i. Privilégier les entreprises engagées dans la transition écologique avec une offre de biens et services bas-carbone, et en particulier le secteur du réemploi et les entreprises de l'économie circulaire
    - ii. Ajouter des clauses environnementales et climatiques
    - iii. Faciliter le recours à l'ESS (soutien à l'ingénierie), avec un objectif de 25% minimum de la commande publique attribuée à des entreprises de l'ESS
    - iv. Favoriser les clauses d'insertion dans les marchés publics

21. **Accompagner l'ensemble des acteurs publics des territoires** pour une commande publique éco-responsable

**Axe prioritaire 4 : Mener une politique active de rééquilibrages territoriaux, assurant un développement régional équilibré**, bénéficiant à tous les territoires, en particulier les territoires les plus fragiles (cf. fiche Aménagement)

22. Dans la gouvernance régionale, en lien avec chaque bassin de vie : **porter une attention particulière aux spécificités de chaque pays, aux initiatives portées par ses acteurs**, pour favoriser partout où c'est possible une logique de développement endogène, pariant sur la force créative de tous les territoires, la complémentarité de ces territoires entre eux en soutenant notamment la formation de sociétés coopératives intégrées au tissu économique local, au service des transitions nécessaires
23. **Accompagner l'installation, en dehors des grands centres urbains, d'emplois qualifiés**, facilités par les nouveaux outils numériques, et notamment une véritable filière des services numériques
24. **Assurer le maillage des structures d'accompagnement aux entrepreneurs et au développement des entreprises**, dans l'ensemble du territoire régional. Soutenir les lieux d'échanges et d'expérimentation favorisant l'émergence des innovations et d'entrepreneuriat à impact partout sur le territoire breton (tiers-lieux, coworking etc.).
25. **Proposer un rééquilibrage territorial de l'organisation des formations**
26. **Veiller à maintenir l'équilibre des implantations industrielles** sur toute la Bretagne, en soutenant le redéploiement d'un tissu industriel de proximité (textile, agroalimentaire, bois...) pour des territoires fabricants

**Axe prioritaire 5 : Organiser la mobilisation générale des acteurs du territoire, en faveur du développement des compétences et de l'emploi**, au service d'un nouveau modèle de développement, faisant du travail une réelle source d'émancipation des Bretons

27. Positionner la Région comme collectivité leader des questions d'emploi, en lien avec sa compétence générale sur le développement, **en convoquant des États généraux de l'emploi et de la conversion écologique de l'économie**, s'appuyant sur la démarche de GPEC, pour élaborer un plan commun et des dispositifs de conversion/de transition, afin d'ajuster les dispositifs d'accompagnement des entreprises et des salariés dans la transition
28. **Mettre en place des plateformes de mobilités professionnelles** avec le Service Public de l'Emploi, notamment en identifiant leurs compétences transférables dans les secteurs de la transition écologique énergétique : énergie, transports, rénovation des logements, agriculture, économie circulaire
29. En déclinaison de la GPEC régionale de transition écologique, **réviser le plan des formations financées par la Région**, revoir la stratégie emploi-formation cosignée avec l'État et largement datée et mobiliser les parties prenantes des politiques de

formation

30. Soutenir la multiplication des dispositifs « **territoire zéro chômeur longue durée** », en coopération avec les pays et les collectivités locales, et en complémentarité avec le tissu existant en matière d'insertion par l'activité économique
31. **Pour des emplois de qualité, porteurs de sens :**
  - a. **Porter un objectif ambitieux en matière de responsabilité sociale des employeurs :** égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et qualité de vie au travail
  - b. **Encourager le développement de nouvelles formes d'emploi,** au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et encourager les entreprises de l'économie conventionnelle souhaitant engager une réflexion sur leur objet social, en complément de leur objectif de rentabilité
  - c. **Accompagner la mutation et la structuration du secteur des services d'emploi à la personne** (qualification, qualité des emplois et des prestations, dignité des personnes, rémunérations). Favoriser la pérennisation des structures par des aides visant à atteindre un équilibre économique pour des emplois plus qualitatifs. **Favoriser l'attractivité métiers** dans les secteurs en besoin de recrutement ou émergents
  - d. **Favoriser l'accès de tous les salariés à l'accès aux formations** tout au long de leur vie, ainsi qu'à la possibilité d'engager des transitions professionnelles accompagnées, dans un objectif d'épanouissement des personnes et des talents